

SERVICES INDUSTRIELS MOUTIER

Emoluments et taxes uniques liés à une nouvelle construction *

Raccordement au réseau d'eau potable (jusqu'à la conduite principale !)

- Taxe unique de raccordement (TUR) (pour maison familiale) DN Compteur (Fr. 4'000.--)
- Taxe unique d'extinction (TUE) Fr. 0.50/ m³ du volume construit
- Fourniture et pose de tuyauterie (réalisé par le Service des Eaux) à la charge du propriétaire
- Génie civil pour la pose de la conduite à la charge du propriétaire

Raccordement au réseau d'électricité (depuis la cabine ou la station la plus proche !) Maison familiale et petit immeuble : Forfait / Cas particulier : devis sur demande

Raccordement câble 25²

jusqu'à 50 m	Fr. 2'400.-
de 51 m à 100 m	Fr. 3'600.-
de 101 m à 150 m	Fr. 4'800.-
plus de 150 m	devis sur demande

Raccordement câble 50²

jusqu'à 50 m	Fr. 3'300.-
de 51 m à 100 m	Fr. 5'100.-
de 101 m à 150 m	Fr. 7'100.-
plus de 150 m	devis sur demande

- Génie civil (fourniture et pose du tuyau PE pour le tirage du câble, y compris ouverture/fermeture des chambres existantes) à la charge du propriétaire
- Contribution au coût du réseau (Fr. 80.--/Amp.) Ex. 25A = Fr. 2'000.-- à la charge du propriétaire